

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Réforme des finances de la Confédération

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, du 22 janvier 1948, concernant cet objet se réfère fréquemment aux

**mémoires des gouvernements cantonaux,
des partis politiques et des groupements etc., relatifs au
rapport de la commission fédérale d'experts pour
la réforme des finances fédérales**

Une brochure de 396 pages contenant ces mémoires, est en vente au bureau soussigné au prix de 6 francs plus les frais de port et de remboursement. Le message du 22 janvier 1948 se vend au prix de 4 francs.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III 520.

6924

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération

15^e fascicule (1941)

Le 15^e fascicule du recueil intitulé *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* est sorti de presse et se vend au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Ce fascicule comprend 229 pages.

La *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* renferme non seulement des décisions du Conseil fédéral et des départements rendues sur recours, mais encore et même en majeure partie, des avis de principes exprimés par les services administratifs, en tant qu'ils se prêtent à la publication, ainsi que des rapports consultatifs, des renseignements, des instructions.

Prix de l'exemplaire: 3 fr. 50, plus le port et les frais de remboursement.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 520.

7469

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition, qui vient de sortir de presse, du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale)

Ce recueil (156 pages) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale d'organisation judiciaire du 16 décembre 1943.
2. Loi fédérale de procédure civile fédérale du 4 décembre 1947.
3. Loi fédérale sur la procédure pénale du 15 janvier 1934, avec les modifications apportées par le code pénal suisse et la loi d'organisation judiciaire.
4. Règlement du Tribunal fédéral du 21 octobre 1944, avec les adjonctions du 28 octobre 1948.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 80, plus le port et les frais de remboursement (frais de port pour 1 exemplaire: 25 c.).

Compte de chèques: III 520

7550

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales

7658

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service topographique fédéral, Wabern-Berne	2 ingénieurs ou géomètres de II ^e classe	6124 à 9436	30 juin 1949 [2.]	Géomètres du registre foncier diplômés. Jeunes topographes du plan d'ensemble cadastral, possédant de bonnes dispositions pour le dessin. Aptitudes pour la vérification du plan d'ensemble cadastral. En plus de la langue maternelle, connaître les autres langues officielles

Entrée en fonctions dès que possible, après entente préalable.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service topographique fédéral, Wabern-Berne	2 aides techniques de I ^{re} classe	3732 à 6400	30 juin 1949 [2.].	Instruction professionnelle complète et avoir travaillé comme technicien-géomètre ou dessinateur-géomètre. Etre bon dessinateur (plan et lettre), posséder des connaissances approfondies du plan d'ensemble cadastral. En plus de la langue maternelle, connaître une autre langue officielle
Entrée en service de suite, après entente préalable.				
Direction de la station centrale suisse de météorologie, Zurich	Assistant météorologue d'aéronautique	(*)	31 mai 1949 [1.]	Jeune diplômé en sciences naturelles ou en physique Connaissance de la langue anglaise
(*) 11 ^e classe de traitement pendant 2 ou 3 ans (période de mise au courant).				
Direction des douanes à Schaffhouse	Chef de service de II ^e classe au bureau principal des douanes de Zurich-port franc	5664 à 8976	29 mai 1949 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes
Office fédéral de l'air, Palais fédéral Nord	Ingénieur de II ^e cl., évent. technicien de II ^e ou de I ^{re} cl., comme collaborateur à la section des aéro-dromes	6124 à 9436 évent. 3916 à 7228 ou 5296 à 8608	15 juin 1949 [2.].	Ingénieur civil diplômé ou technicien diplômé (constructions civiles) avec expérience pratique. Connaître deux langues officielles

Mises an concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1949
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.05.1949
Date	
Data	
Seite	1050-1052
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 544

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.